

COMMUNE DE VERSOIX

---

COMPTE RENDU FINANCIER

DE

**L'EXERCICE 1893**

---

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—  
1894

COMMUNE DE VERSOIX

---

# COMPTE RENDU FINANCIER

DE

L'EXERCICE DE 1893

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Dans le courant de l'année 1893 nous avons eu le regret de perdre M. Charles Mundinger, adjoint, qui a succombé à une longue et douloureuse maladie. Il a été remplacé comme adjoint par M. le docteur Wartmann, conseiller municipal, et comme conseiller municipal par M. Etienne Papis, appelés tous deux à leurs nouvelles fonctions par l'élection du 20 août 1893.

M. Ch. Mundinger avait donné sa démission de capitaine

de la compagnie des pompiers le 28 février. M. Samuel Sauty, désigné par le Conseil municipal et par son ancienneté, a été breveté par le Conseil d'Etat en date du 30 mars et a immédiatement pris le commandement de la compagnie. — M. H. Deshusses l'a remplacé le 1<sup>er</sup> juin comme lieutenant attaché à la pompe d'élite, M. le lieutenant Degallier ayant désiré conserver le commandement de la pompe de réserve.

La mort de l'agent municipal Caillet et la démission de sa fille, M<sup>lle</sup> M. Caillet, ont rendu vacantes les places d'agent municipal et de concierge de l'école. — M. et M<sup>me</sup> Serpol ont été appelés à ces fonctions en date du 26 mai.

Les affaires courantes n'ont pas présenté d'incident importants.

Plusieurs articles du budget n'ayant pas été épuisés, j'ai la satisfaction de vous annoncer que, malgré l'absence de recettes extraordinaires pour compenser les dépenses extra-budgétaires, sur lesquelles je reviendrai plus loin, et malgré un abaissement de 0 fr. 05 des centimes additionnels que le Conseil avait décidé, notre compte communal balance par un boni de 217 fr. 35. Ce boni a été versé en déduction du compte « Avances de l'Etat. »

---

## Compte communal à la Caisse de l'Etat.

Le budget de l'année 1893 se résumait ainsi :

Recettes . . . . .	Fr.	35,482' 80
Dépenses . . . . .	»	35,482 80
Différence . . . . .	Fr.	0.

Notre compte au 28 février 1894 porte :

Recettes . . . . .	Fr.	36,185 49
Dépenses . . . . .	»	35,968 44
Boni . . . . .	Fr.	217 35

Le compte « **Avances de l'Etat** » se montait au 28 février 1893 à . . . . .

Fr.	32,431 30	
Il a été réduit à . . . . .	»	29,497 95
Soit de: . . . . .	Fr.	2,933 35

représentés par les deux versements suivants :

a. Solde de vente des terrains du quai.	Fr.	2,716 —
b. Boni de l'exercice de 1893. . . . .	»	217 35
Total	Fr.	2,933 35

## **Recettes et dépenses ordinaires et prévues au budget.**

### **RECETTES**

Le produit des recettes prévues et des impôts se monte à la somme de Fr. 36,185 49, présentant une plus-value de 703 fr. 69 sur les prévisions.

Nous avons touché par Fr. 2,716 le solde du produit de la vente des terrains du quai. Ce compte est définitivement clos.

### **DÉPENSES**

Les dépenses ordinaires sont restées en général dans les limites prévues au budget.

#### **Eclairage électrique.**

Le compte définitif pour l'installation de l'éclairage électrique a été arrêté à . . . . . Fr. 2,210 45

Sur lequel il a été payé un premier  
à-compte de . . . . . » 800 —

Au 28 février 1893, il reste redû . . . Fr. 1,410 45

De cette somme il y a lieu de déduire la redevance de M. Stutzmann envers la Commune, suivant l'art. 6 de sa convention, somme qui figurera au rapport de 1894. M. Stutzmann ayant mis quelque retard à fournir son compte, cette affaire n'a pu être terminée avant la clôture du présent exercice. Nous pouvons dire par anticipation

que cette redevance s'élève pour 1893 (compte arrêté au 30 novembre 1893) à la somme de fr. 167 05.

**Compte d'abonnement et de remplacement  
des lampes.**

Les prévisions du budget pour l'abonnement étaient de 750 fr. Il a été payé. . . . .	Fr. 765 —
Le remplacement des lampes, pour lequel il avait été prévu 500 fr., n'a coûté que . . . . .	» 159 —
<b>Total. . . . .</b>	<b>Fr. 924 —</b>

Il y a donc de chef un boni de 326 fr.

**Aménagement de la ruelle Papis.**

La Mairie a effectué le paiement de la deuxième annuité de fr. 431.

Il reste dû 4 annuités, soit fr. 1,724.

**Recettes, Dépenses extraordinaires  
et imprévues.**

**RECETTES**

a. Prévisions au budget, art. 29. . . . .	Fr. 500 —
b. Crédit extraordinaire, arrêté du 2 mars 1893 . . . . .	» 400 —
c. Crédit extraordinaire, arrêté du 16 janvier 1894. . . . .	» 1,000 —
<b>Total . . . . .</b>	<b>Fr. 1,900 —</b>

## DÉPENSES

### *a. Passerelle du Port.*

Les travaux de réfection ont été confiés à M. J. Baully pour  
la somme de . . . . . Fr. 452 —  
dont. . . . . » 150 —  
ont été payés par l'ex. de 1893. Le solde Fr. 302 —  
est prévu au budget de 1894.

---

### *b. Lavoir de Versoix-la-Ville.*

Le lavoir sur la Ville manquant d'eau par suite de l'obstruction des conduites venant de Pont-Céard, le Conseil décida de faire les réparations nécessaires. A cette occasion nous avons fait procéder par MM. Dr G. Frutiger et G. Perrot, chimistes, à l'examen du dépôt qui obstruait les tuyaux. Il a été constaté qu'il n'y a aucune formation de tuf, mais simplement dépôt d'une boue qui s'enlève au frottement. Ce résultat a une grande importance pour l'avenir de nos canalisations, et nous a décidés à faire la dépense de ménager des points d'ouverture en plomb à chaque longueur de chaîne pour faciliter le nettoyage qui, à l'avenir, pourra se faire sans grands frais et sans détérioration de la conduite. Le coût de ce travail a été de fr. 290 80.

---

### *c. Proposition de M. Bartholoni.*

M. Bartholoni se plaignait depuis longtemps que l'eau ne montait qu'irrégulièrement dans les combles de son château

et que la Commune ne remplissait pas complètement ses engagements, soit pour la quantité, soit pour la pression fournie par la canalisation. Nous avons, de ce chef, des réclamations incessantes et souvent légitimes de la part de notre abonné. Nous avons même, à plusieurs reprises, consenti à des diminutions de sa redevance annuelle.

Nous avons prié M. l'ingénieur Louis Berger d'étudier la question d'une seconde canalisation. M. Berger nous livra en 1891 un projet très complet et dont les bases ont été utilisées pour les études ultérieures. Il refusa toute rémunération pour ce travail considérable. Qu'il nous soit permis de lui renouveler ici les remerciements qui lui ont été déjà votés par le Conseil.

En 1892 M. Bartholoni nous fit une proposition qui fut longuement discutée.

Nous primes conseil d'un ingénieur spécialiste qui fit un nouveau projet. En examinant la conduite, il découvrit une fuite immédiatement au pied de la prise de jauge de M. Bartholoni. Par une circonstance inexplicquée cette fuite avait échappé soit au maître d'état qui surveillait la canalisation, soit aux membres de la commission du Conseil. Lorsqu'elle fut réparée, l'eau monta au château et nous n'eûmes plus de réclamations de M. Bartholoni, qui a payé sans objection sa prime annuelle.

La question d'une canalisation nouvelle qui représenterait une dépense d'environ fr. 20,000 (vingt mille), a donc été renvoyée.

L'expertise et le projet ont coûté fr. 90.

---

**d. Achat de tuyaux.**

La canalisation de la Commune est à un calibre qui n'est pas cotrant dans le commerce. Lors de la destruction par la gelée de la canalisation sur le pont, en hiver 1892, il nous a été impossible de trouver à Genève, Nyon ou ailleurs, des tuyaux à notre calibre. La réparation urgente aurait été retardée de plusieurs semaines si nous n'avions enfin trouvé à Lausanne la fourniture nécessaire.

Pour éviter à l'avenir le même risque, la Mairie a acheté d'urgence 80 mètres de tuyaux, dont 60 mètres nous restent en magasin. L'opération a été approuvée par le Conseil ; elle était bonne, puisque plus de trois semaines après nous avons eu l'occasion de prêter quelques-uns de ces tuyaux à un maître d'état de Versoix qui n'avait pas encore réussi à s'en procurer.

La dépense a été de fr. 332 40.

---

**e. Procès avec la Société de Briqueterie.**

Notre procès avec la Société de Briqueterie s'est terminé par une conciliation provoquée et amenée à bien par M. le Président du Tribunal de première instance. La Société de Briqueterie a abandonné sur toute la longueur de la parcelle contestée, une bande de terrain de quatre mètres de largeur pour le passage d'un chemin communal le long de la parcelle rétrocédée par l'État à la Commune. Les frais compensés se sont montés, pour la Commune, à la somme de fr. 604 35.

La transaction a été notariée par acte Gampert du 23 janvier 1894.

---

**f. Fonds de bienfaisance.**

La loi sur les naturalisations prévoit que le tiers des recettes de ce chef, sera versé aux fonds de bienfaisance des Communes.

Jusqu'à présent nous n'avions pas au budget de rubrique correspondant à cet article.

Le Conseil, par son arrêté du 27 décembre 1893, a créé ce compte nouveau auquel seront versés à l'avenir : 1° Le produit des naturalisations ; 2° les dons faits en faveur des pauvres. Jusqu'à présent ils étaient versés au compte particulier du Maire. Ce fonds, dont je vous sou mets le détail, possède pour le moment fr. 135 65.

---

Le **compte particulier du Maire**, que je vous sou mets, s'élève à :

Crédit . . . . .	Fr. 284 50
Débit . . . . .	» 193 35
Report sur l'exercice de 1894 . . . . .	<u>Fr. 88 15</u>

---

## Dette communale.

---

La position financière de la Commune se résume comme suit :

Emprunt de 1887. Solde fin exercice de 1892,	Fr. 259,500 —
Avances de l'Etat à la même date . . . . . »	32,431 30
Dette totale . . . . .	<u>Fr. 291,931 30</u>

Emprunt de 1887. Solde fin exercice de 1893,	Fr. 256,000 —
Avances de l'Etat, fin exercice de 1893 . . . . . »	29,497 95
Dette totale . . . . .	<u>Fr. 285,497 95</u>

Dette à la fin de l'exercice de 1892 . . . . .	Fr. 291,931 30
Dette à la fin de l'exercice de 1893 . . . . . »	285,497 95
Diminution de la dette en 1893 . . . . .	<u>Fr. 6,433 35</u>

Cette diminution est représentée par :

a. Boni de l'exercice de 1893. . . . .	Fr. 217 35.
b. Remboursement de 7 obligations . . . . . »	3,500 —
c. Solde des terrains du quai . . . . . »	2,716 —
Total. . . . .	<u>Fr. 6,433 35</u>

---

## Conclusion.

---

Le Conseil désirant diminuer autant que possible les charges très lourdes imposées aux contribuables, avait abaissé les centimes additionnels à 4 fr. 75. Il pouvait le faire, toutes les notes arriérées ayant été payées par l'exercice 1891-92.

Il est à remarquer aussi que nous n'avons eu cette année aucun accident sérieux pouvant déranger l'équilibre du budget. Grâce à la scrupuleuse attention que le Conseil a mise dans l'ordonnance des dépenses, nous sommes arrivés à boucler notre compte par un boni de 217 fr. 35.

La proportion entre les recettes et les charges de nos dettes est de 42,63  $\frac{0}{100}$ .

Les comptes ont été tenus, comme à l'ordinaire, par M. Garcin, secrétaire de la Mairie. Je lui adresse ici mes remerciements personnels pour le zèle et l'exactitude avec lesquels il s'acquitte de ses fonctions.

*Versoix, le 12 avril 1894.*

Le Maire :

C. DAVID.

---